

Accident de la route arreter a un feu rouge

Par Visiteur
M'étant arreter un un feu rouge dans un petit village j'ais été percuter violament par l'arriere m'a voiture a été projeter a 45 ° de gauche a droite j'avais 3 enfant a l'intérieur je pensse que la voiture qui m'a percuter roulait trés vite et son conducteur me parraissait pas net! pourtant la gendarmerie a fait le constat et me dit aujourd'hui de faire un constat amiable doit je porter plainte! il me semble que elle devrait quant même intervenir vu la vitesse! et de plus si il y avait alcool ou drogue m'en informerait 'elle! merci de votre réponse!
Par Visiteur
Bonjour.

Malheureusement, je ne vois rien dans votre histoire qui puisse motiver le dépôt d'une plainte.

Si les gendarmes n'ont pas fait de dépistage alcoolique, c'est vraiment dommage mais maintenant, c'est trop tard. On ne peut plus prouver la réalité de l'infraction.

En définitive, le chauffeur du véhicule, ou devrais je dire le chauffard, ne risque absolument rien.

Cordialement.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas.